

PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISION ALLÉGÉE N°1

PIÈCE N° 5

PIÈCE GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - APRÈS MODIFICATION

PLAN PARTIE OUEST - 1/12 000^e

PLU	Appréciation
Révision globale	13/02/2019
Modification n°1	13/09/2019
Déclinaison de projet	03/06/2022
Modification n°2	16/11/2023
Révision Allégée n°1	XX/XX/2024



Veuillez annexer à la délibération du conseil municipal en date du XX/XX/2024

Le Maire
Cédric PAIN



idé de ville

www.idedeville.com

53 rue Cauvigny
33 100 BORDEAUX
ide@idedeville.com

LES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Opération	Bénéficiaire	Superficie (m ²)
1	largissement de l'avenue du Val des Eys (12m)	Commune	190,5 m ²
2	Aménagement d'un cheminement piéton de la route chemin des Gassinières	Commune	14,4 m ²
3	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	355,9 m ²
4	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	486,5 m ²
5	Aménagement d'un cheminement doux et de la rue du Canet (toune à gauche)	Commune	10,4 m ²
6	Recul alignement rue des Ambrois	Commune	68,5 m ²
7	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	311,3 m ²
8	Aménagement d'un cheminement doux le long de l'Audron	Commune	20,2 m ²
9	Aménagements d'équipements de nature et de loisirs	Commune	19397,4 m ²
10	Installation d'une pôle d'équipement public	Commune	2548,4 m ²
11	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	1017,6 m ²
12	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	320,6 m ²
13	Création d'une voie de cheminement doux le long du CR 40	Commune	869,6 m ²
14	Cheminement doux le long de la rue Jean Marie	Commune	372,7 m ²
15	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	10,4 m ²
16	Aménagement de cheminements doux sur la rue de Flattet	Commune	314,0 m ²
17	Aménagement d'un cheminement doux en vue de la réalisation d'un éventuel aménagement routier	Commune	70,6 m ²
18	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	10,4 m ²
19	liaison cyclable entre rue de Gaudreau et le boulevard	Commune	123,8 m ²
20	Construction d'équipements d'intérêt public	Commune	17652,4 m ²
21	Création d'une voirie de jonction entre la ZAC Terres Vives et la route de Masquet avec création de gravière	Commune	6616,0 m ²
22	Aggrandissement de la station d'épuration	SIAEPA	7799,1 m ²
23	Aménagement d'un cheminement doux (Zones aménagées)	Département	100,0 m ²
24	Élargissement dissymétrique de la RD 218 (agglomération)	Commune	10179,3 m ²
25	Aménagement d'un square	Commune	213,2 m ²
26	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	10,4 m ²
27	Élargissement du chemin des prés (D9) à Lacanau de Mios	Commune	341,3 m ²
28	Extension des équipements publics sportifs - Stade Paulon	Commune	35884,6 m ²
29	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	10,4 m ²
30	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	977,4 m ²
31	Aménagement de cheminements doux au sein d'un parc boisé aménagé	Commune	15489,3 m ²
32	Création d'une station d'épuration à Lacanau-de-Mios	SIAEPA	52095,6 m ²
33	Aménagement des abords de la fontaine Puits noir pour valorisation touristique	Commune	7,7 m ²
34	Calibrage de la RD 520m	Commune	7 308,7 m ²
35	Équipements publics d'intérêt collectif nécessitant le traitement des déchets	COBAN	57889 m ²
36	Aménagement des abords de la fontaine Puits noir pour valorisation touristique	Commune	10,4 m ²
37	Aménagement des abords du lavoir pour valorisation touristique	Commune	309,2 m ²
38	Aménagement des abords de la fontaine Puits noir pour valorisation touristique	Commune	309,2 m ²
39	Aménagement des abords des rivières et du four à pain de Miquès pour valorisation touristique	Commune	3017,5 m ²
40	Mairie sociale et urbaine à Lacanau-de-Mios	Commune	20,4 m ²
41	Aménagement des abords d'une école primaire portable	Commune	18,4 m ²
42	Élargissement du chemin de Lamothe	Commune	18,4 m ²
43	Aménagement d'une place publique	Commune	580,2 m ²

INTITULÉ DES ZONES

Zones urbaines (U)	Zones à urbaniser (AU)	Zone agricole (A)
U1	UNC	A
U1n	UH1	
U2	UHL	
U2n	UHLP	
U3	UZ	
U3a	UZX	
U3'	UZE	
U4	UY	
U4i	UYNC1	
U4a et U4b		

ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES (N)

N	N
N	Ncu
N	Nd
N	Ne
N	NI
N	Ner
NL	NLB
NL	NLC
NL	NLP
NL	NLS
NL	NLB1
NL	NLF
NY	NY
NS	NS
NP	NP
NC	NC

LEGENDE

DISPOSITIONS ET SERVITUDES COMPLEMENTAIRES AUX ZONES

- Limite d'implantation minimale
- Emplacement réservé pour voies et ouvrages publics (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé en vue de la réalisation de logements sociaux (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur d'OAP
- Espace Boisé Classé (au titre de l'article L.113-3 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de diversité commerciale

Éléments à protéger au titre de l'inventaire du patrimoine d'intérêt local

- Éléments de patrimoine paysager

- Ensemble paysager protégé (au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Patrimoine bâti protégé (au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)

- ★ Grange ancienne protégée (au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Bâtiment identifié pouvant changer de destination (au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme)

DONNEES INFORMATIVES

- Zone de bruit le long du réseau routier et des voies ferrées (au titre des articles L.571-9 et L.571-10 du Code de l'Environnement)
- Zonages archéologiques (au titre de l'article L.522-5 du Code du Patrimoine)

